

Colloque ORTM

23 mars 2021



La mise en œuvre de la LOM dans la Région des Pays de la Loire

Notre souhait : anticiper et concerter

Novembre – décembre 2019	Ateliers régionaux de mobilités , concertation dans les 5 départements sur les bassins de mobilité et présentation de l'augmentation de l'offre de transport
Juillet 2020	Vote du Plan de relance avec des mesures phares en matière de mobilité: accompagnement des EPCI, développement du vélo et de l'intermodalité, engagement des deux premiers lots de mise en concurrence des TER, Positionnement de la Région sur la gouvernance de mise en œuvre de la LOM
Septembre – novembre 2020	Rencontres avec tous les EPCI , à l'échelle des bassins de mobilité: 20 réunions sur la prise de compétence « organisation de la mobilité »
Mars 2021	Choix de la prise de compétence par les EPCI
2021 – 2022 :	Elaboration des contrats opérationnels de mobilités avec les territoires, mise en œuvre et évaluation

Pourquoi prendre la compétence Mobilité?

Pour une communauté de communes, prendre la compétence mobilité, c'est :

- ① **Élaborer une stratégie de mobilité** dans le cadre de son projet de territoire en lien avec la Région et le Département
- ② **Devenir un acteur identifié** et légitime de l'écosystème local de la mobilité
- ③ **Décider des services** qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir
- ④ **Rechercher des solutions de mobilité** à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins.
- ⑤ Avoir la possibilité de **lever le Versement mobilité**

 Impossibilité de prendre la compétence après le 31 mars 2021, sauf changement de statut (cf. infra)

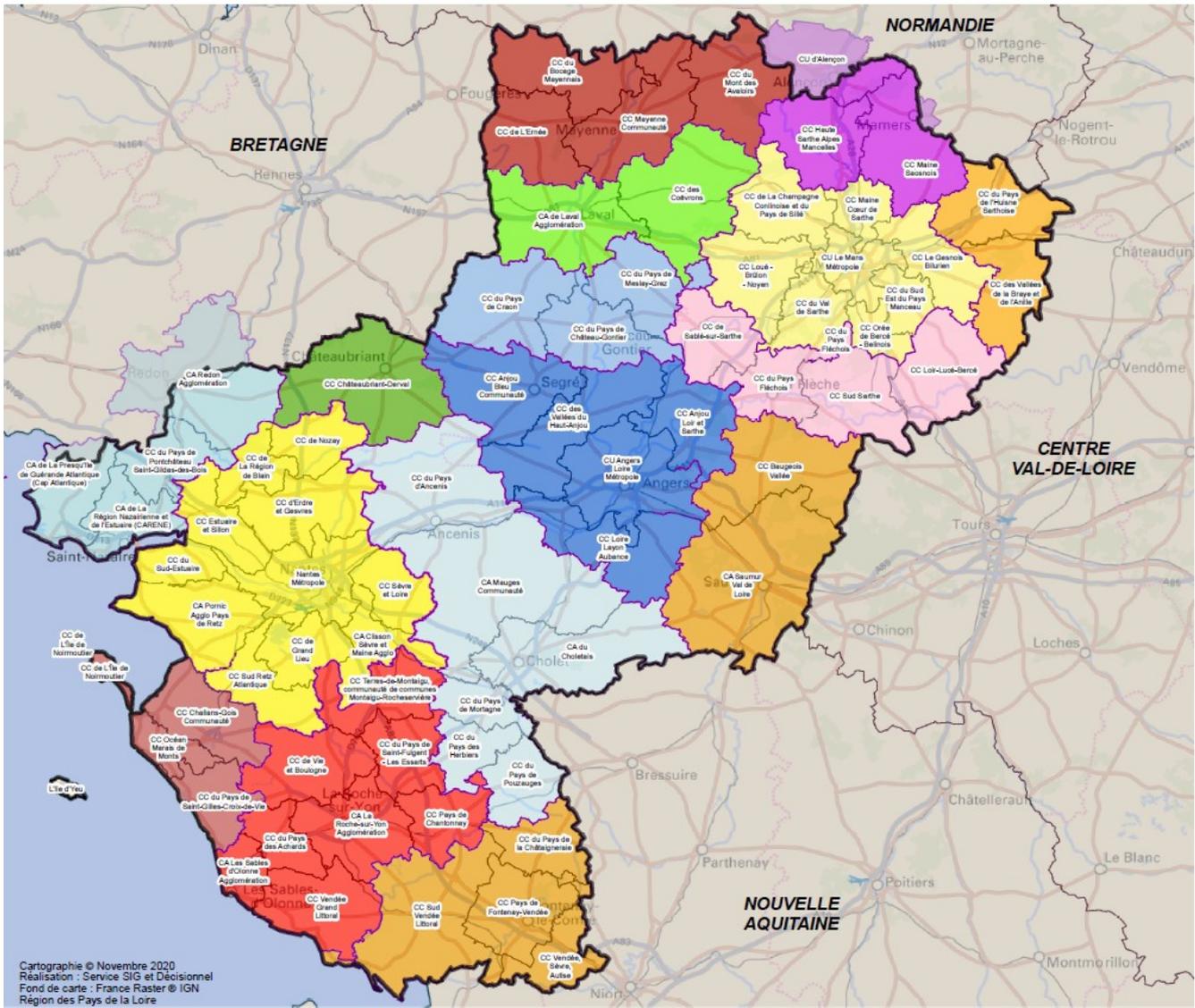
La Région des Pays de la Loire soutient la prise de compétence par les communautés de communes. En devenant AOM, elles pourront développer des services complémentaires à ceux organisés par la Région.

La prise de compétence pour les EPCI

La Région ne souhaite pas un transfert de ses compétences vers les communautés de communes.

- Avec la LOM, la prise de compétence par les communautés de communes n'implique pas le transfert des services organisés aujourd'hui par la Région.
- L'échelon régional est le plus pertinent pour certaines missions. C'est l'échelon qui permet de **mutualiser les services** et de faire des économies d'échelles.
- Il ne faut pas fragmenter les services existants, ce serait préjudiciable pour la lisibilité et la simplicité pour l'utilisateur et pour la **continuité des réseaux**.
- Les coûts sont importants et très inflationnistes : révision annuelle des prix des contrats (env. 2%/an), nécessité de créer un service dédié, logiciels métiers, relation à l'utilisateur, etc. Un simple car scolaire coûte environ 30 000 € par an en fonctionnement.
- Les systèmes de gestion sont lourds et peu adaptés à de plus petites structures.

Le rôle de la Région, AOM régionale



TRANSPORTS

Cartographie des bassins de mobilité -
 Novembre 2020

Légende

Régions
 Intercommunales



1:1 300 000



Cartographie © Novembre 2020
 Réalisation : Service SIG et Décisionnel
 Fond de carte : France Raster © IGN
 Région des Pays de la Loire

Les propositions d'offre socle pour toutes les CC



Offre en TER : développement progressif dans le cadre de la mise en concurrence jusque 2032



Offre en car interurbains : développement de nouvelles lignes en Mayenne (2020) puis dans d'autres territoires, en lien avec les EPCI



TAD : nouveaux bassins de TAD en Maine-et-Loire et en Vendée, **extension des plages horaires sur les bassins existants**



Covoiturage : subventions des covoitureurs via les applications numériques. Avec les EPCI volontaires : subvention du covoiturage spontané, co-financement de fonds d'amorçage de communauté de covoitureurs, dispositif Mobil'ethic pour les salariés des ZAC rurales et périurbaines.



Mise en œuvre d'aménagements cyclables sécurisés (itinéraires et abris dans les gares, points d'arrêts et lieux générateurs de flux, **subvention des vélos pliants et vélos à assistance électrique.**



Autopartage : co-financement des plateformes numériques dans les EPCI volontaires

L'élaboration des Contrats opérationnels de mobilité

Une nécessaire articulation des dispositifs existants



Un contenu à adapter aux besoins du territoire

L'élaboration des Contrats opérationnels de mobilité

Calendrier : à partir de septembre 2021, la Région amorcera le travail sur les COM, dans les bassins de mobilité qui seront prêts. L'inter-régional sera pris en compte.

Contenu envisagé :

1. Définition de **l'offre de mobilité financée par la Région** (fer, le car et l'offre socle en TAD) : état actuel et évolutions envisagées, transmission des données notamment de fréquentation
2. Définition de **l'offre pour les mobilités cofinancées** Région – EPCI – Département – Syndicat Mixte : covoiturage, TAD supplémentaire, autopartage, vélo, mobilité solidaire, etc.
3. Volet **infrastructure** : définition des projets et des financeurs (ex. : PEM, pistes cyclables, accessibilité, etc.)
4. Volet **distribution et service aux voyageurs** : possibilité de coopérer pour la mise en place de points physiques d'information et/ou de distribution
5. Volet **évaluation** suivi et partage des données, définition en commun des critères de reconduction ou d'arrêt de mobilité



Le rôle de la Région, AOM régionale

- **Organiser le dialogue et la concertation sur la mobilité**

La Région entend poursuivre le dialogue au sein des instances existantes, et le développer au travers des instances nouvellement instaurées par la LOM:

- la **conférence ligérienne des AOM, initiative régionale** pour structurer le collectif des AOM. Première rencontre en sept 2021, après les votes de prise de compétence.
- le **comité des partenaires**, instance de concertation créée par la LOM, consulté sur la desserte, la politique tarifaire, la qualité des services, l'information des usagers mise en place. Il sera réuni avec le **Comité Régional des Partenaires du Transport Public** par souci de cohérence et d'efficacité.
- les **instances d'élaboration et de suivi des contrats opérationnels de mobilité**, qui réuniront en particulier les EPCI et les Départements à l'échelle des bassins de mobilité.
- les **comités de lignes**, lieux privilégiés de dialogue avec les usagers, tous modes, continueront à se réunir chaque année.
- les **conférences départementales du transport scolaire**, qui rassemblent les acteurs du transport et les représentants des parents d'élèves.

Le travail avec les AOM et les opérateurs

- **Région, cheffe de file de l'intermodalité doit organiser la cohérence des actions de transport entre AOM sur :**
 - L'articulation de l'offre de transport (dessertes, correspondance)
 - La tarification et la distribution des titres
 - Les services à l'utilisateur
 - Les outils « numériques » et les données
 - La communication et l'information voyageur
 - ..
- **Des enjeux forts dans un environnement multi-AOM et multi-opérateurs**

Calendrier provisoire

- **Juin 2021** : élections régionales
- **Fin septembre 2021**: conférence ligérienne des AOM
- **Automne 2021**: premières réunions techniques
- **Novembre 2021**: Comité régional des partenaires et CRPTP
- **Mars 2022** : installation des comités de pilotage par bassin
- **Juin 2022** : signature des premiers COM